

INSCRIPTION ÉTÉ DES JEUNES 2020

PRÉPARATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Documents à remplir

- Modalités d'inscription
- Face au coronavirus : les bons gestes à adopter
- Fiche d'inscription
- Fiche individuelle et médicale
- Autorisation de photographier-filmer-données personnelles

Pièces à fournir

- Carnet de santé (copie vaccins)
- Copie attestation carte vitale
- Pour les allocataires : N° CAF ou N°MSA
- Pour les non allocataires : avis d'imposition ou non imposition
- Règlement par chèque en espèce Chèque ANCV

Documents supplémentaires pour les semaines avec activités nautiques

- Test d'aisance aquatique**

Test à réaliser en piscine avant la période d'accueil ou le séjour
Sans l'attestation, votre enfant ne pourra pas participer à l'activité



**Centre Social Rural
du Ressontois**
Antonin TELLIER
03 44 42 71 13

**Centre Social et Culturel
de Lassigny**
Mickaël FARIA - Marine CHARPENTIER
03 44 43 51 64



MODALITÉS D'INSCRIPTION ÉTÉ DES JEUNES 2020 A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

L'accueil de loisirs organisés par le service jeunesse du Pays des Sources est déclaré par le Centre Social Rural du Ressontois auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Cela implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité. De plus, la crise sanitaire actuelle impose aux structures d'accueil de loisirs des contraintes extraordinaires. Cette année, le service jeunesse organise l'été des jeunes non pas en proposant un accueil à la carte mais un accueil à la semaine. L'inscription au dispositif été des jeunes 2020 implique l'acceptation du règlement suivant.

ORGANISATION

ACTIVITÉS	SÉJOURS
<ul style="list-style-type: none">• Un programme d'activités est mis en place chaque semaine du lundi au vendredi (samedi en option).• La période de l'accueil de loisirs s'étend du lundi 6 juillet au samedi 1^{er} août 2020.• 4 groupes de 10 jeunes par semaine seront constitués en fonction des âges et/ou des affinités.• Les jeunes resteront dans le même groupe toute la semaine.• Les 4 groupes bénéficieront du même programme d'activités à des moments différents.	<ul style="list-style-type: none">• Deux séjours sont organisés en Hauts-de-France :<ul style="list-style-type: none">▸ Séjour itinérant du lundi 3 au vendredi 7 août▸ Séjour découverte du lundi 10 au vendredi 14 août• Le programme détaillé sera transmis lors de l'inscription.

ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Votre enfant est accueilli par une équipe d'animation composée de personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur :

ACTIVITÉS	SÉJOURS
<ul style="list-style-type: none">• Un directeur• Deux directeurs adjoints• Deux animateurs par groupe de 8 à 10 jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Un directeur• Deux ou trois animateurs en fonction du séjour• Dont un assistant sanitaire

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'été des jeunes 2020 est ouvert aux jeunes de 12 ans révolus au 1^{er} jour de fréquentation à 17 ans dans la limite des capacités d'accueil.

L'enfant doit avoir ses vaccinations à jour et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse. Un enfant malade ne doit pas fréquenter la structure.

PÉRIODE, HORAIRES ET LIEU D'ACCUEIL

Période :

Période 1 : Du lundi 6 juillet au samedi 11 juillet

Période 2 : Du lundi 13 juillet au samedi 18 juillet

Période 3 : Du lundi 20 juillet au samedi 25 juillet

Période 4 : Du lundi 27 juillet au samedi 1^{er} août

Les samedis sont facultatifs : le tarif est donc comptabilisé par semaine sur 5 ou 6 jours en fonction de l'option choisie.

Lieu d'accueil :

Le lieu d'accueil diffère en fonction de l'activité : les jeunes devront être déposés sur le lieu de l'activité et récupéré au même emplacement.

Horaires :

Les animations quotidiennes ont lieu de 9h00 à 17h30. Toutefois, les jeunes peuvent être accueillis à partir de 8h00 sur le lieu de l'animation et récupérés jusqu'à 18h30.

INSCRIPTION

Les activités organisées par le service jeunesse du Pays des Sources sont réservées en priorité aux habitants du territoire. Les jeunes hors territoire, selon les places disponibles, pourront s'inscrire. Le dossier d'inscription doit nous parvenir **complet** afin que votre demande soit validée. Le date limite de dépôt des dossiers est fixée au 3 juillet 2020.

1. Contacter le service jeunesse par téléphone pour préinscrire votre enfant.
Muni de votre n°CAF pour les allocataires ou de votre avis d'imposition 2019 pour les non allocataires.
2. Prenez rendez-vous pour finaliser votre demande.
3. Constituer votre dossier à domicile.
4. Apporter le dossier complet et le règlement le jour du rendez-vous.

TARIFS

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont fixés selon un barème proposé par la Caisse d'Allocations Familiales, sur le principe du « taux d'effort », en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

Pour établir votre tarif :

- si vous êtes allocataire C.A.F, vous nous autorisez à consulter le site CAFPRO
- si vous ne l'êtes pas, vous devez présenter votre dernier avis d'imposition
- En cas de non-présentation de l'avis d'imposition, le barème maximum est appliqué.

Le repas n'est pas pris en compte dans la prestation. Chaque jeune devra apporter son pique-nique.

Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
	Inférieures ou égales à 550 euros	De 551 euros à 3 200 euros	Supérieur à 3 200 euros
1 enfant	1,64	0,32% des RM par jour	10,30
2 enfants	1,54	0,30% des RM par jour	9,60
3 enfants	1,44	0,28% des RM par jour	9,00
4 enfants et plus	1,33	0,26% des RM par jour	8,40

Un forfait transport de 10€ par semaine sera appliqué pour les activités.

Un forfait transport/alimentation de 30€ par semaine sera appliqué pour les séjours.

ASSURANCE ET FRAIS MÉDICAUX

- Le Centre Social Rural du Ressontois est assuré en responsabilité civile. Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure, les bâtiments et surfaces extérieures ainsi que le personnel d'encadrement. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civile des responsables légaux de l'enfant.
- Les traitements médicaux, même paraissant légers, ne peuvent être donnés sur un accueil de Loisirs qu'accompagnés d'une ordonnance médicale. Il est obligatoire pour les familles de noter le nom de l'enfant sur chaque boîte ou contenant. Le tout est remis au directeur ou à l'animateur responsable lorsque l'enfant est accueilli.
- Les Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I) mis en place sont étudiés soigneusement en présence d'au moins un représentant légal et du directeur. La présence de l'enfant et/ou de l'équipe d'animation au complet est nécessaire selon les cas.
- En cas d'incident bénin (coup ou choc léger, écorchures...), l'enfant est pris en charge. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmerie. Les représentants légaux sont informés le soir lorsqu'ils récupèrent l'enfant.
- En cas de maladie ou d'incident notable (mal de tête ou de ventre, fièvre, ...) les représentants légaux sont immédiatement avertis. Selon l'évolution de l'état de l'enfant et le délai d'attente de prise en charge, il pourra être envisagé par le directeur d'appeler les secours d'urgence, tout en informant la famille.

- En cas d'accident, le protocole d'urgence est appliqué afin de permettre aux secours d'intervenir au plus vite selon la gravité apparente ou supposée. Les représentants légaux sont informés le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident est rédigée et conservée autant que nécessaire.
- Le Centre Social Rural du Ressontois avance les éventuels frais pharmaceutiques et médicaux. La famille ou le responsable légal s'engage à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques sur demande du Centre Social.

MATÉRIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol des effets personnels du jeune (Portable, tablette, appareil photo, vélo, argent, etc. ...).

SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE LIÉE AU COVID-19

- J'atteste avoir reçu les consignes sanitaires : « Face au coronavirus : les bons gestes à adopter ».
- Je confirme avoir expliqué les consignes sanitaires à mon enfant.
- Je reconnais que, malgré la mise en place de consignes sanitaires, le service jeunesse ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19.

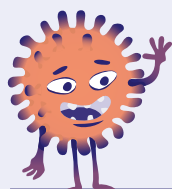
Protocole d'accueil :

1. Les parents doivent réaliser la prise de température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre, le jeune ne pourra être accueilli.
2. En cas de symptôme pendant la journée, les parents du jeune sont avertis et doivent venir le chercher.
3. Les masques seront obligatoires pendant les transports et lorsque la distanciation physique ne sera pas possible. Masques fournis par le Pays des Sources.
4. En cas de symptôme d'un enfant ou d'un encadrant, l'organisateur se réserve le droit de mettre fin à l'accueil du groupe.

Chaque usager s'engage à respecter le présent règlement qui prend effet dès l'inscription du jeune. En signant la fiche d'inscription, vous déclarez avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter tous le contenu.

Nom du jeune :

Signature du jeune	Signature du responsable légal



FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains
avec du savon,
très régulièrement.



2

Tousse et éternue
**dans le pli
de ton coude**
et loin de tes amis.

3

Utilise
**des mouchoirs
en papier**
et jette-les
à la poubelle.



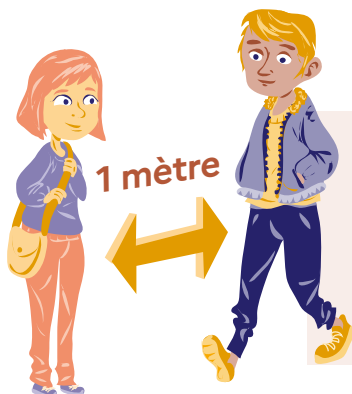
4

Salue
tes amis
de loin.



5

1 mètre



Respecte
une **distance
de 1 mètre**
(2 grands pas)
entre toi et
les autres.

6

Évite de toucher
ton visage (nez,
bouche, yeux).



RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE

Nom			Prénom	
Né(e) le	Age	Sexe	Téléphone du jeune	email
Lieu de résidence : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Famille accueil <input type="checkbox"/> Autre _____				
CP : _____ Commune : _____				

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

	Père	Mère
Nom / Prénom		
Adresse <small>Si différente de celle du jeune</small>		
Tél. mobile		
Tél. fixe		
email		
Profession		
N° CAF/MSA		
N° Sécurité social		
N°assurance		

Qui exerce l'autorité parentale ? Père Mère

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Votre enfant fume-t-il ? oui non

Votre enfant est-elle réglée ? oui non

Votre enfant porte-t-il des lunettes ? oui non Doit-il les porter en permanence ? oui non

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ? oui non

Si oui, merci de préciser :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom du médecin traitant : N° de téléphone :

Autorisation médicale :

Je certifie sur l'honneur que mon enfant a l'ensemble de ses vaccins à jour et j'autorise la Direction du Centre à prendre toutes les mesures d'urgence en cas de maladie ou d'accident. Je suis informé(e) que mon enfant doit disposer d'une assurance individuelle de responsabilité civile. Oui Non

Maladies déjà contractées	<input type="checkbox"/> Rubéole	<input type="checkbox"/> Varicelle	<input type="checkbox"/> Scarlatine	<input type="checkbox"/> Otite	<input type="checkbox"/> Oreillons	<input type="checkbox"/> Rougeole
	<input type="checkbox"/> Angine	<input type="checkbox"/> Coqueluche	<input type="checkbox"/> Grippe	<input type="checkbox"/> Bronchiolite		
Le jeune a-t-il des problèmes	<input type="checkbox"/> Asthme	<input type="checkbox"/> Scoliose	<input type="checkbox"/> Allergie	<input type="checkbox"/> Incontinence		

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Dernière intervention chirurgicale subie :

Traitement médical : Non Oui , précisez et joindre une copie de l'ordonnance et les médicaments correspondants avec leur notice et emballage marqué au nom de l'enfant.

Difficultés liées à la santé (maladie, accident, crises convulsives...) :

CONTACTS EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom	Commune	Téléphone	Lien de parenté

Signature du tuteur légal

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources sis au 408, rue Georges Latapie – 60490 RESSONS-SUR-MATZ a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement suivant : collecte d'informations dans la cadre de l'inscription des jeunes de 12 à 17 ans aux activités de loisirs organisées par le service jeunesse. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données ne sont destinées qu'à la Communauté de Communes du Pays des Sources et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées selon la durée légale d'archivage des données dans le cadre des inscriptions en centre de loisirs de 3 ans.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Communauté de Communes du Pays des Sources sis au 408, rue Georges Latapie – 60490 RESSONS-SUR-MATZ. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

ÉTÉ DES JEUNES 2020

FICHE D'INSCRIPTION

CHOIX DES SEMAINES D'INSCRIPTION

Choix	Périodes	Option Samedi	Option nuitée	Priorité d'inscription *	Remarques
<input type="checkbox"/>	1 Du lundi 6 au vendredi 10 juillet	<input type="checkbox"/> 11 juillet	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	2 Du lundi 13 au vendredi 17 juillet	<input type="checkbox"/> 18 juillet	<input type="checkbox"/>		Teste d'aisance aquatique à présenter avant la période d'accueil
<input type="checkbox"/>	3 Du lundi 20 au vendredi 24 juillet	<input type="checkbox"/> 25 juillet	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	4 Du lundi 27 au vendredi 31 juillet	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} août	<input type="checkbox"/>		

***Si vous souhaitez inscrire votre enfant sur plusieurs semaines, indiquez une priorité de 1 à 4 selon votre semaine préférée. A la fin des inscriptions (vendredi 26 juin), nous validerons toutes des demandes en fonction des places disponibles.**

CHOIX DES SÉJOURS

Choix	Séjour	Périodes	Priorité d'inscription *	Remarques
<input type="checkbox"/>	1 Séjour itinérant	du lundi 3 au vendredi 7 août		Teste d'aisance aquatique à présenter avant le séjour
<input type="checkbox"/>	2 Séjour découverte	du lundi 10 au vendredi 14 août		

***Si vous souhaitez inscrire votre enfant sur les deux séjours, indiquez la priorité de 1 pour votre séjour préféré. A la fin des inscriptions (vendredi 26 juin), nous validerons toutes des demandes en fonction des places disponibles.**

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET DE FILMER

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Demeurant à :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Agissant en qualité de,

Cocher la case correspondante

Père

Mère

Tuteur légal

Autorise le Service Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays des Sources à photographier et à filmer l'enfant dans le cadre des activités de l'ALSH ou des séjours.

Nom de l'enfant :

Autorise le Service Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays des Sources à utiliser, pour une durée de 3 ans, les photographies ou films pris pour les usages suivants :

- Publications brochures et affiches locales du Service Jeunesse du Pays des Sources
- Publications sur des blogs ou autres sites Internet édités par le Service Jeunesse du Pays des Sources
-

Fait à Le

Signature du responsable légal du participant

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Communauté de Communes du Pays des Sources sis au 408, rue Georges Latapie – 60490 RESSONS-SUR-MATZ. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.





Test d'aisance aquatique pour les mineurs inscrits en Accueil Collectif de Mineurs¹

Conformément à l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de
l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

A satisfait aux exigences d'un test décrit ci-dessous,

le :

à la piscine de :

Test réalisé : avec brassières sans brassières

Déroulement du test :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou objet flottant

Ce test peut-être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité.

Nom, Prénom :

Diplôme² :

N° :

Signature :

¹ La réussite à ce test autorise la pratique des sports nautiques dans le cadre de la pratique des activités nautiques en ACM (accueils collectifs de mineurs).

² La réussite au test est attestée soit par une personne qualifiée pour exercer contre rémunération dans une des disciplines suivantes : canoë kayak et disciplines associées, voile, canyonisme, surf de mer, natation, soit par une personne titulaire du BNSSA.

Remarque :

L'attestation de réussite au test du « Sauv'Nage », répondant au moins aux exigences définies par le test d'aisance aquatique ci-dessus, permet de façon équivalente la pratique des activités nautiques pour les mineurs.